

HAZARDOUS MATERIALS

GENERAL

1. Hazardous materials, if improperly used or handled, could endanger the health of personnel, the environment, or could damage equipment. Federal, provincial, municipal governments and the Department of National Defence have established laws and regulations for the use, storage, transport and disposal of hazardous materials.
2. The procedures prescribed in this annex shall be employed whenever hazardous materials are used, stored, transported or disposed of.
3. Examples of hazardous materials used in the CCO/CIC include paint, naphtha, cleaners, adhesives, ammunition, photographic chemicals, fuels, oils and electronic chemicals.

HAZARDOUS MATERIALS PROCEDURES

4. Hazardous materials shall be used, stored, transported and disposed of in accordance with the appropriate regulations/guidelines, which can be obtained through the support base or procurement source. At the minimum, hazardous materials shall be:
 - a. labelled clearly with their substance and date of acquisition; and
 - b. stored and transported in an environment which does not pose a threat either to people or equipment.
5. To reduce the consequences of a spill or release during use, storage, transportation or disposal, the officer in charge (OIC) of an activity must ensure

MATIÈRES DANGEREUSES

GÉNÉRALITÉS

1. Utilisées ou manipulées de façon incorrecte, les matières dangereuses peuvent mettre en danger la santé du personnel, nuire à l'environnement, ou endommager le matériel. Les administrations fédérales, provinciales et municipales, ainsi que le ministère de la Défense nationale, ont adopté des lois et règlements régissant l'utilisation, l'entreposage et l'élimination des matières dangereuses.
2. On se conformera aux procédures énoncées dans la présente annexe pour toute utilisation, entreposage, transport ou élimination de matières dangereuses.
3. Parmi les exemples de matières dangereuses utilisées dans les OCC/le CIC, on note la peinture, le naphtha, les solvants, les colles, les munitions, les ingrédients chimiques utilisés en photographie, les carburants, les huiles et les ingrédients chimiques utilisés en électronique.

PROCÉDURES RELATIVES AUX MATIÈRES DANGEREUSES

4. Les matières dangereuses devront être utilisées, entreposées, transportées et éliminées conformément aux règlements et aux lignes directrices appropriées, lesquels peuvent être obtenus par l'intermédiaire de la base de soutien ou de la source d'approvisionnement. Au minimum, les matières dangereuses seront :
 - a. étiquetées clairement avec indication de la substance et de la date d'acquisition ;
 - b. entreposées et transportées dans un contexte qui ne pose aucune menace aux personnes ou à l'environnement.
5. Afin de réduire les conséquences adverses d'un déversement ou d'un rejet durant l'utilisation, l'entreposage, le transport ou l'élimination de

that procedures and appropriate equipment are readily available for each hazardous substance in the unit's possession. Equipment must include a hazardous materials spill response kit appropriate to the substance.

SPILL RESPONSE KITS

6. A spill response kit should contain:
 - a. an absorbent suitable for the hazardous material (see appendix 2 for common absorbents;
 - b. boom, socks;
 - c. a receptacle to contain the contaminated absorbent in, for instance plastic bags-2 to 4;
 - d. a receptacle to contain the leaking container in;
 - e. protective gloves, goggles, and face/eye/nose shield;
 - f. dust pan or shovel;
 - g. carrying bag; and
 - h. specific clean up procedures relevant to the stored hazardous material.

SPILL RESPONSE PROCEDURES

7. When a spill of a hazardous material occurs, the same procedure for environmental incidents, as detailed in Annex C paragraph 6, should be applied.

matières dangereuses, l'officier responsable d'une activité s'assurera que les procédures et le matériel approprié sont facilement accessibles pour chaque matière dangereuse détenue par l'unité. Le matériel doit comprendre une trousse d'intervention en cas de déversements de matières dangereuses qui corresponde à chacune de ces substances.

TROUSSES D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENTS

6. Une trousse d'intervention en cas de déversements devrait contenir :
 - a. un absorbant convenant à la matière dangereuse concernée (on trouvera une liste de ces absorbants à l'appendice 2) ;
 - b. boudins, remblais tubulaires :
 - c. un réceptacle où placer l'absorbant contaminé, par exemple, de 2 à 4 sacs de plastique ;
 - d. un réceptacle où placer le contenant qui fuit ;
 - e. des gants et des lunettes de protection, et un écran protecteur du visage, des yeux et du nez ;
 - f. porte poussière ou pelle ;
 - g. un sac de transport ; et
 - h. des procédures de nettoyage correspondant à la matière dangereuse entreposée.

PROCÉDURES D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENTS

7. Lorsqu'il y a déversement d'une matière dangereuse, il faut appliquer même procédure que pour les incidents environnementaux telle que décrite dans l'annexe C paragraphe 6 –suivante :

8. More detailed procedures will need to be employed depending on the material spilled. These procedures can be obtained from the procurement source of the material (usually on the material safety data sheet that accompanies hazardous materials).

DISPOSAL

9. Measures should be taken to ensure that the contaminated absorbent is disposed of according to the appropriate legislation or orders (including Base/Wing procedures and municipal regulations).

8. On devra utiliser des procédures plus détaillées selon la nature de la substance déversée. Ces procédures sont disponibles auprès de la source d'approvisionnement de la substance (et habituellement indiquées sur la fiche signalétique qui accompagne les matières dangereuses).

ÉLIMINATION

9. On doit prendre des mesures pour s'assurer que l'absorbant contaminé sera éliminé conformément aux lois ou aux ordonnances pertinentes (y compris les procédures de la base/escadrille et les règlements municipaux).